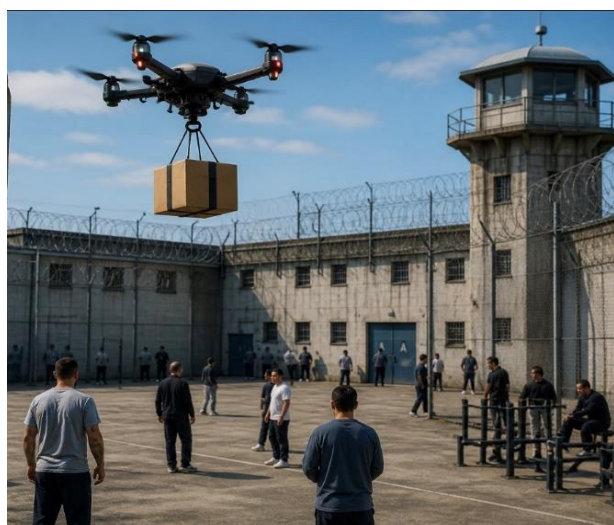




LES DRONES PASSENT.... MAIS LES AGENTS RESTENT VIGILANTS !!!!

FO Justice alerte sur les événements récents survenus à la Maison d'Arrêt de Grasse qui illustrent une réalité de plus en plus préoccupante :

Vendredi 1er mai à 10h30, un colis a été livré par drone au-dessus de cour de promenade du bâtiment A. Rapidement récupéré, il a été envoyé vers la cour du bâtiment B.



Malgré la réactivité et les opérations de fouilles, seules de petites quantités s'apparentant à des produits illicites seront saisies lors de la remontée des promenades.

Le lendemain, ce sont deux agents qui, lors de la ronde hyperfréquence vont repérer **un second colis** présent sur le terrain de sport.

Cette découverte, faite en dehors de leur zone habituelle, a permis de mettre la main sur **un couteau en céramique, 6 plaquettes de substance s'apparentant à des produits stupéfiants pour un total d'environ 295 grammes, ainsi que de plusieurs accessoires : 2 prises de chargeur, un câble de chargeur, 1 briquet et des feuilles longues à rouler...**

Cette saisie n'est pas le fruit du hasard mais bien le résultat d'un professionnalisme et d'une rigueur qui animent les personnels de la Maison d'Arrêt de Grasse et ce malgré le contexte chronique de surpopulation et un déficit notoire en personnels.

Mais cet événement soulève une réalité beaucoup plus inquiétante. Les livraisons continuent et s'intensifient en pleine journée malgré la présence d'un dispositif anti-drone VISIBLEMENT INEFFICACE !

Aujourd'hui ce sont les personnels qui doivent redoubler de vigilance pour pallier la défaillance d'un système conçu pour empêcher la circulation de produits prohibés et garantir ainsi la sécurité des personnes.

Ce décalage entre la réalité du terrain et les moyens à disposition est difficilement acceptable !

FO Justice demande un vrai point sur l'efficacité du dispositif anti-drone actuel.

FO justice demande des moyens adaptés pour faire face à l'évolution technologique des méthodes de livraison.

FO Justice exige une récompense pour les agents ayant permis la découverte du second colis.

